

Faculté de Lettres et Langues Université de Poitiers

[#]

Convention de Stages

Il n'est pas possible de débiter le stage avant la signature de la convention de stage.

Tout stage doit obligatoirement faire l'objet d'une convention tripartite signée par l'organisme d'accueil, l'établissement d'enseignement et vous-même. Elle vous permet de bénéficier d'une assurance accident du travail pendant la durée de votre stage.

Le contenu du stage et les conditions de son déroulement (dates de début et de fin, horaires, lieu, gratification, ...) sont précisés dans la convention de stage.

Le stage doit faire l'objet d'un double encadrement par un représentant de la structure d'accueil et par un enseignant. La structure d'accueil doit désigner un tuteur de stage qui sera en liaison avec l'enseignant responsable du stage à l'université et sera chargé de l'encadrement du stagiaire sur le lieu de stage.

Lorsque vous avez l'accord d'une structure pour vous accueillir en stage, vous devez compléter votre demande de convention de stage en ligne via l'application AREXIS.

LES ÉTAPES POUR OBTENIR VOTRE CONVENTION DE STAGE

1/ Trouver votre stage et recueillir toutes les informations qui devront obligatoirement apparaître dans votre convention de stage. Pour cela, vous pouvez utiliser [la fiche d'aide à la saisie d'une demande de stage \[PDF - 619 Ko\]](#) [http://ll.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/aide-saisie-convention-de-stage-diffusion-site-ll_1475072538847-pdf?INLINE=FALSE] sur l'application Arexis.

2/ Compléter votre demande de convention de stage. Voici le lien d'accès à l'interface AREXIS étudiant :

https://arexis.appli.univ-poitiers.fr/arexis_ied/ [https://arexis.appli.univ-poitiers.fr/arexis_ied/].

Vous pouvez consulter le [tutoriel \[PDF - 676 Ko\]](#) [http://ll.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/tutoriel-e-tudiant-convention_1475072578654-pdf?INLINE=FALSE] si besoin.

En cas de problème lié à l'application, écrire à l'adresse arexis@univ-poitiers.fr [[javascript:melA\('arexis',' ','univ-poitiers.fr'\);](mailto:arexis@univ-poitiers.fr)].

3/ Attendre la validation pédagogique par le responsable des stages. Celle-ci peut prendre plusieurs jours.

4/ Attendre la validation administrative par le Pôle Soutien à la formation qui éditera ensuite la convention de stage en 3 exemplaires.

5/ Signer la convention de stage dans le bureau du Pôle Soutien à la formation.

6/ Faire signer ensuite l'enseignant-référent (celui qui vous suivra tout au long du stage) et la direction de l'UFR.

7/ Envoyer la convention de stage dans l'organisme d'accueil pour signature du responsable et du tuteur. La structure d'accueil garde un exemplaire et renvoie les autres exemplaires.

8/ Un exemplaire vous est destiné, le dernier document est archivé au Pôle Soutien à la formation.

RÉALISATION

Commencez vos recherches 6 mois avant la date prévue du stage.

Compte-tenu du circuit des signatures, dès le stage trouvé, il est fortement conseillé de ne pas attendre pour compléter la demande de convention sur AREXIS.

Pour un stage en France, prévoir un minimum de 2 semaines (soit 10 jours ouvrables)

Pour un stage à l'étranger prévoir un délai minimum d'1 mois

Attention aux périodes de congés qui peuvent prolonger ces délais.

AVENANT À LA CONVENTION DE STAGE

En cas de modification de la convention de stage (suspension ou prolongation du stage, missions différentes, rupture de la convention de stage...), un avenant à la convention doit être complété. Il est établi par le Pôle Soutien à la formation.

modifié le 29/09/2016

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr